

ment aux charges à assumer? Quelle part de responsabilité a-t-on acceptée? Nos ministres ont-ils offert de les partager? Sommes-nous disposés à faire quelque chose? A-t-on bien, en cette matière, exposé notre situation aux autorités impériales? Ce sont là autant de questions qui sont de notre ressort. Monsieur l'Orateur, il est un autre sujet sur lequel je tiendrais à être renseigné et je veux parler du changement de statut de Son Excellence le Gouverneur général. En vertu de l'article 10 de la loi de l'Amérique britannique du Nord, notre Gouverneur général représente la reine. D'après les dispositions interprétatives de la loi, aujourd'hui, ces mots signifient le roi. Maintenant s'il faut en croire les dispositions de ce rapport, à l'avenir Son Excellence le Gouverneur général représentera la couronne. Je crois savoir que la rédaction de ce rapport a été faite par des experts. Il existe sans doute une bonne raison pour faire un choix de chacun des mots qui s'y trouvent. J'aimerais à savoir de mon très honorable ami s'il y a quelque chose de bien significatif dans cette expression. Les auteurs qui ont écrit sur la constitution donnent un sens différent aux mots "roi" et "couronne". Me reportant à la revue intitulée *The Round Table*, j'y vois qu'un écrivain dit que la couronne dans ce cas-ci veut dire le premier ministre canadien. Le Gouverneur général, comme représentant de la couronne, serait-il soumis à la volonté du premier ministre du Canada? Je ne parle pas du temps actuel en particulier, mais de l'avenir, pour toujours,—qui le Gouverneur représente-t-il? Que veut dire le mot "couronne"? Pourquoi l'a-t-on employé à la place du mot "roi"? S'il n'existe aucune raison pour ce changement, si mon très honorable ami veut donner à la Chambre l'assurance que ces mots sont synonymes, je n'ai aucune autre question à lui poser à ce sujet.

Si je ne me trompe, jamais le Gouverneur général n'a été nommé au Canada sans qu'il y ait eu conférence avec le Gouvernement canadien, et dans tous les cas ce gouvernement donnait son consentement avant que la nomination ne fût faite. On m'a de plus assuré que dans certains cas le Gouvernement canadien avait suggéré des noms et que le gouvernement de la Grande-Bretagne les avait agréés. Songe-t-on à changer ce mode de nomination? A l'avenir le Gouverneur général sera-t-il ou non nommé à la suggestion du premier ministre? Je désire savoir ce qu'on a l'intention de faire à ce sujet, car je ne trouve rien à ce sujet dans le rapport. Le premier ministre du Canada aura-t-il le droit de nommer un Canadien au poste de Gouverneur général? Le rapport affirme que nous avons le droit de faire quoi que ce soit, quant à nos propres affaires domestiques et aux affaires extérieures. Au-

rons-nous alors le droit de nommer un Canadien au poste de Gouverneur général? Le rapport ne contient rien qui puisse nous renseigner d'une façon ou d'une autre, sur ce sujet.

Il est bien d'autres sujets sur lesquels il me faudra des renseignements avant d'en venir à une conclusion précise. Seulement, je prétends que l'attitude prise par mon très honorable ami au cours des mois de juillet, août et septembre dernier, a donné à la population de la Grande-Bretagne une idée tout à fait fautive de la situation réelle au Canada.

En juillet, août et septembre derniers, mon très honorable ami s'est balladé d'une tribune à l'autre, pérorant sur les questions constitutionnelles, se complaisant en vaines paroles et insinuant que certaines choses pourraient arriver en cas de certaines autres éventualités.

Le très hon. MACKENZIE KING: Mon honorable ami voudra-t-il préciser ces incinuations?

L'hon. M. GUTHRIE: A savoir, que nous étions gouvernés de Downing Street.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je n'ai jamais dit cela. Je défie mon honorable ami de me citer une déclaration semblable que j'aurais faite quelque part. J'ai déclaré tout le contraire.

Une VOIX: Rétractez-vous.

L'hon. M. GUTHRIE: Si mon très honorable ami a déclaré qu'il n'a pas...

Le très hon. MACKENZIE KING: Je déclare formellement que je ne l'ai jamais dit, et je défie mon honorable ami de citer un seul journal rapportant une déclaration semblable.

L'hon. M. GUTHRIE: Mon très honorable ami a prononcé dans cette Chambre durant les derniers jours de la dernière session des paroles dont le seul effet devait être de porter le peuple anglais à présumer que la population canadienne s'indignait sous l'impression de quelque grave injustice imaginaire. J'ai entendu et lu des discours prononcés par des libéraux durant la récente campagne électorale, et dénonçant l'injuste rôle auquel se trouvait réduit le Canada, tombé, prétendaient-ils, au rang de colonie de la couronne, encore sous la férule du gouvernement britannique. Autant de paroles dont l'écho se répercuta jusqu'en Angleterre, produisant leur effet dans l'opinion publique, dans les principaux journaux anglais, à tel point qu'au mois de septembre dernier l'on s'imaginait que la situation canadienne laissait gravement à désirer. Et cet état de malaise et d'inquiétude en Angleterre s'aggrava encore après les élections, du fait de l'approbation témoignée à